

J/

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

Monuments historiques.
Sites et Monuments naturels.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.



ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale
~~Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux Arts,~~

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments et des sites naturels dans sa séance du 24 mai 1933;

Vu l'^{adhésion}~~engagement~~ en date du 24 août 1934 donnée par M. le ~~pris par~~ Ministre des Travaux Publics;

Vu l'adhésion en date du 2 novembre 1934 donnée par M. le Ministre des Finances,

176 385-J. 4865-31. [30289]

T.S.V.P.

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

Le bosquet de CARNON, à MAUGUIO (Hérault)
situé à proximité de la plage de Carnon sur la parcelle
n° 38, section N,

est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de l'Hérault, au
Maire de Mauguio et à M.M. les Ministres des Travaux Publics
et des Finances représentant l'Etat propriétaire,
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site
classé.

Paris, le 28 AVR 1936
de ministre chargé de l'Intérim
du ministère de l'Education nationale;
signé: Camille Chautemps

Pour ampliation.

Pour le Directeur Général des Beaux-Arts,
Membre de l'Institut :

Le Chef du Bureau des Monuments historiques, et des sites

art

TAXE:		
Salaires		
Dépôt	1	
Transcon		
Inscripton	1	
Formule		
Timb. quitt.		
Total:	2	

N° 129 inscrit à la Conservation des Hypothèques

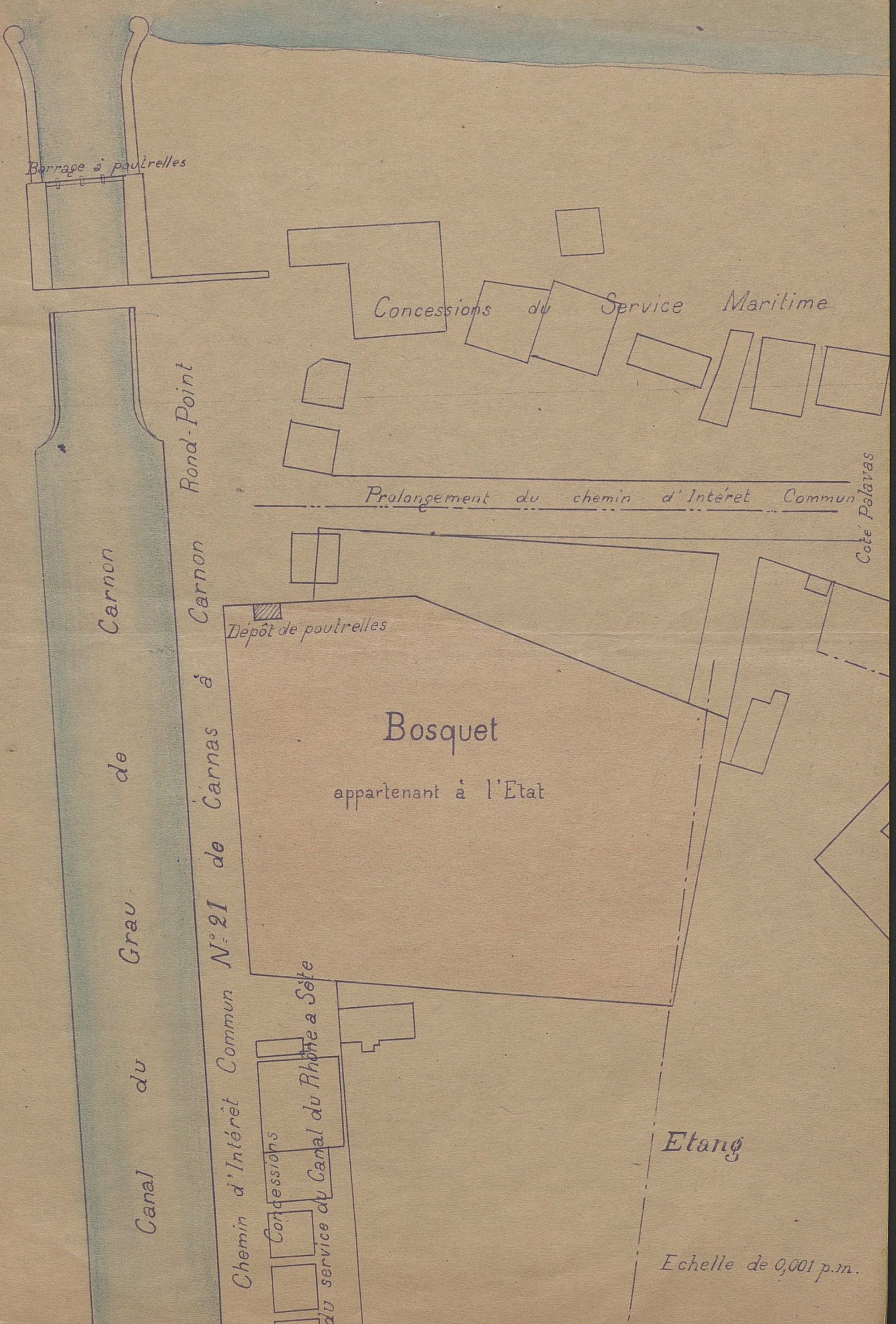
de Montpellier, le - 9 MAI 1936

Vol. 710 n° 23 et Inscrit d'office le même jour

Vol. n°

Reçu: Deux francs 7.

Le Conservateur.



Barrage à poutrelles

Concessions du Service Maritime

Rond-Point

Prolongement du chemin d'Intérêt Commun

Cote Palavas

Carnon

de
Grau

Carnon à Carnon

Dépôt de poutrelles

Bosquet

appartenant à l'Etat

Chemin d'Intérêt Commun N° 21 de Carnas à Sète

Concessions

du service du Canal du Rhône à Sète

Etang

Echelle de 0,001 p.m.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

ORIGINAL

Mauguio. —

— Bosquet de Carnon à proximité de la plage de Carnon (parcelle n° 38,
section N du cadastre) [S. Cl. : 28 avril 1936].

HERAULT

MAUGUIO

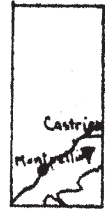
ARCHITECTURE

CANTON: MAUGUIO
ARRONDI: MONTPELLIER

SITES

CLASSEMENT

BOSQUET DE CARNON



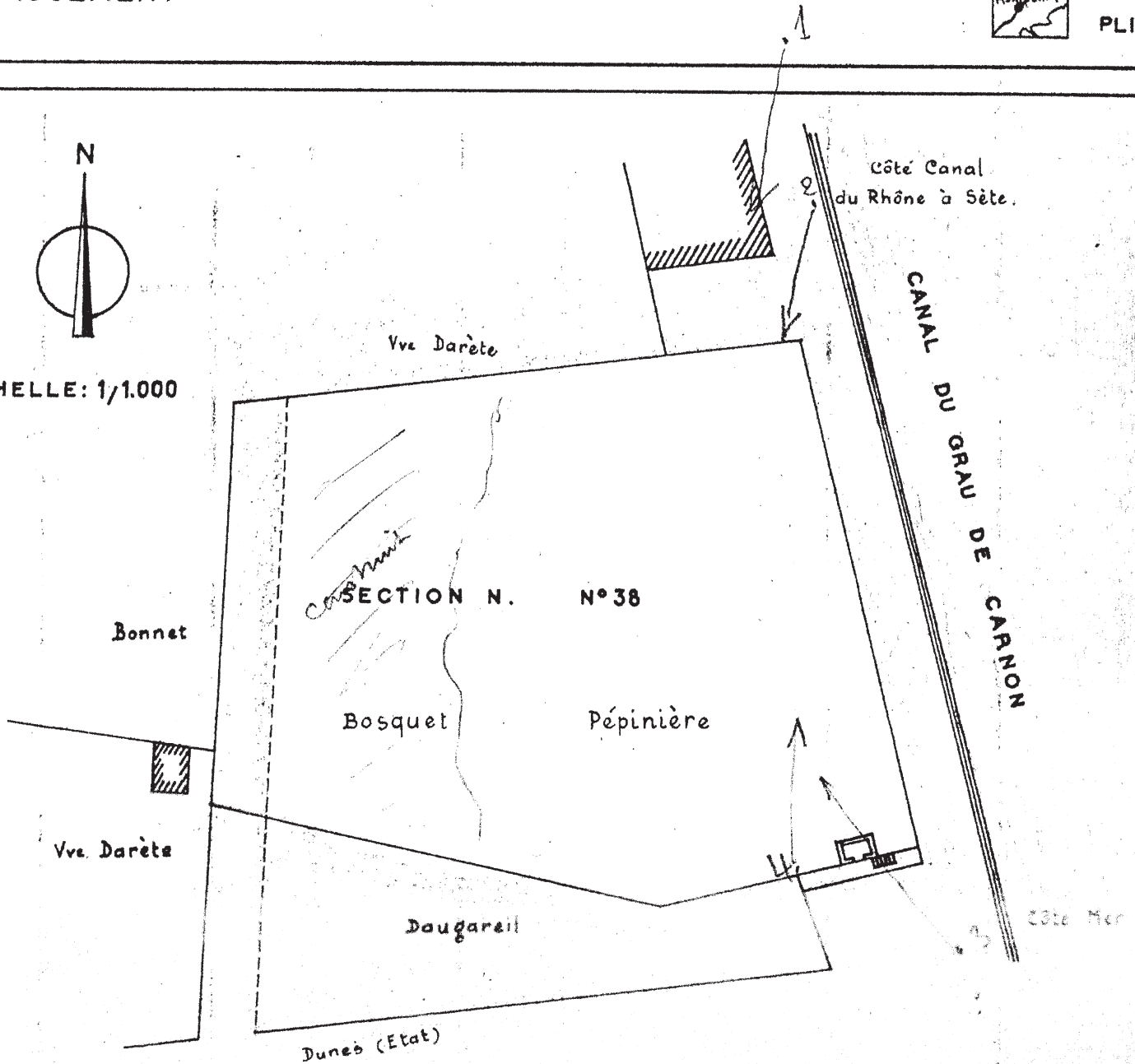
CARTE
MICHELIN

N° 83

PLI 7



ECHELLE: 1/1.000



3

A R R E T E

Article 1er - Le bosquet de CARNON , à MAUGUIO (Hérault) situé à proximité de la plage de Carnon sur la parcelle N° 58 section N, est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique légendaire ou pittoresque.

PARIS, le 28 Avril 1936

Le Ministre
chargé de l'Intérim du
Ministère de l'Education Nationale

signé :

COMMUNE : MAUGUIO

SITE : CARNON - LE BOSQUET

ARRETE : S.C. 28/05/36

4

ORIGINAL

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
N	38	N1	45, 46	<p>Cadastre révisé. La délimitation exacte du Bosquet n'apparaît pas sur le plan cadastral. Il faudrait compléter par un plan topographique des lieux.</p>